

Avancement du projet Chanel et annonce d'un crédit complémentaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente communication.

La Municipalité souhaite partager avec le Conseil communal l'état d'avancement du projet Chanel, suite au préavis d'études (N° 27/6.18 *Demande d'un crédit d'études de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel*) et au préavis de construction (N° 23/6.21 *Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00 TTC relatif au projet de rénovation-reconstruction de l'École de Chanel, subventions non déduites*).

L'avancement du projet est conforme au planning formulé dans le préavis. Le collège et ses principaux aménagements extérieurs seront terminés au début de l'été 2024, ce qui permettra de réaliser les déménagements nécessaires pendant la période de vacances scolaires estivales. Le nouveau collège de Chanel rénové et agrandi sera donc opérationnel pour la rentrée scolaire d'août 2024.

Comme annoncé le 16 janvier 2023 via la note de la Municipalité à la Commission des finances du Conseil communal, une hausse entre 5 et 10% des coûts conjoncturelles pour le projet de Chanel a été enregistrée. Hormis ces éléments, le suivi financier du projet montre que les coûts du projet sont maîtrisés, dans les montants définis par les préavis.

Ces hausses sont liées au contexte général : disponibilité des matériaux, coût de l'énergie, contexte international, etc.). Ces hausses sont quantifiées par la Confédération, via Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) qui fixe des indices de référence pour toute la Suisse. Ce sont ces indices officiels qui sont pris en compte par la Municipalité. À ce titre, le pilotage du projet n'a pas d'action possible sur ces hausses. Cependant, un travail de détail a été entrepris par la direction Urbanisme pour évaluer et contrôler ces hausses.

À ce jour, une hausse est attendue pour un montant compris entre 1'000'000.00 TTC et CHF 1'800'000.00 TTC, soit entre 4% et 7% du coût du projet global (études et crédit de construction, montant total CHF 26'000'000.00 TTC). La Municipalité a pris acte de ces augmentations et présentera un préavis de demande de crédit complémentaire auprès du Conseil communal, après consolidations des montants.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2024.

Communication présentée au Conseil communal en séance du 27 mars 2024.